

EXTRAIT

Les salins de la Petite Camargue et celui de Psalmodie.

Les lieux de Camargue cités dans les documents anciens sont toujours difficiles à localiser. En effet les caprices des Rhône et Petit Rhône, n'ont eu de cesse, durant des siècles, d'effacer les traces des hommes qui ont vécu dans ces grands espaces. Un historien de renom, Marcel Gouron, dans les années 1940, a tenté de localiser des lieux de cette Camargue et plus encore « petite Camargue », où la production de sel a joué un rôle important au Moyen-Âge. Cette petite Camargue est située entre deux bras, « un mort et un vif » du petit Rhône, l'ancien et le nouveau. Pour l'ancien bras du petit Rhône on parle du Rhône de St-Roman, du Rhône mort, celui dont l'embouchure est située sur le domaine de la Capelude, à la limite Ouest de la commune du Grau-du-Roi. De plus le littoral s'est beaucoup transformé durant ces derniers siècles, du fait de l'évolution du trait de côte qui, au fil des humeurs de la mer, a épaisси par endroits le cordon dunaire, mais aussi et surtout, comme actuellement, a rogné sérieusement comme cela se passe tous les ans, au rythme de cinq à dix mètres par an !

Jules Pagezy dans « Mémoires sur le port d'Aigues-Mortes », nous parle de ces nefis pisanes et génoises du XIVème siècle, « qui remontant à Saint-Gilles en passant par le grau de la Chèvre, étaient des galères subtiles. Construites pour poursuivre ou éviter un ennemi, elles étaient longues, étroites, plates, et plongeaient peu dans l'eau. Elles mesuraient : 26,30 m de long, 4,92 m de large, 2,3 m de hauteur et 1,62 m de tirant d'eau ».

Les **salins dits de Peccais** sont cités pour la première fois sur des documents en 1147. Ces salins appartiennent à Aldalbert d'Uzès, évêque de Nîmes. Il est curieux de constater que sur ces terrains de Peccais très propices à la production de sel, compte tenu de la qualité de leur sol, connu pour leur imperméabilité et d'un très bon mélange de sable et d'argile, on ne signale la production de sel qu'au début du XIIème siècle. De nombreux vestiges romains et protohistoriques y ont été découverts et prouvent qu'une activité économique existait bien avant le XIIème siècle. D'ailleurs Fernand Benoit évoque que « l'extraction de sel et les industries complémentaires, en particulier les salaisons de poissons, appartiennent à la plus ancienne économie du littoral du golfe du Lion ». Celle de **Psalmodie** toute proche d'Aigues-Mortes en est un exemple, placée sous le triple vocable des Saints, Pierre, Julien et Félix. Toutes ces communautés ont, durant le VIIIème siècle, essuyé les assauts des Sarrasins qui leur imposaient le plus souvent un abandon immédiat des lieux puis une reconstruction des bâtiments, quelques siècles plus tard. Pour cela de nombreux legs de seigneurs laïcs étaient nécessaires. **Pour Psalmodie, les religieux sont revenu sur leur lieu de culte une première fois en 791, pour y être chassés en 908 et y revenir plus définitivement en 1004, selon Jean Nougaret, sous « l'abbatiat de Warnerius, où une importante cérémonie, à laquelle participaient cinq évêques, deux abbés et de nombreux seigneurs laïcs, marque à Psalmodie même le retour de la communauté ».** Ce n'est finalement que très tardivement que l'abbé de Psalmodie se décidera à construire un salin sur le territoire de Peccais, qui se nommera « salin de l'Abbé ». Déjà en 1241, pour subvenir au manque de sel de cette abbaye, Bérenger, Comte de Provence, autorise l'abbé de Psalmodie de prendre sur les salins de Camargue 15 muids de sel pour l'usage des moines de l'abbaye, soit environ 10 tonnes de sel, si l'on considère que le muid est celui de Lunel soit 700 litres. C'est dire l'activité de cette

abbaye au XIIIème siècle, où l'on comptait près d'une centaine de moines qui ne se nourrissaient que de poissons.

Le tracé de ce salin est toujours visible sur le site du Salin d'Aigues-Mortes. C'est d'ailleurs à partir d'observations effectuées *in situ*, que l'on peut proposer quelques éclaircissements sur les méthodes de conduite des marais salants. Le sel produit était destiné en majeure partie à la salaison des poissons issus de la pêcherie dont les moines avaient la maîtrise. On sait que ce salin existait en 1284, puisqu'un acte mentionne une contestation entre l'abbé de Psalmodie et les seigneurs d'Uzès, propriétaires de salins voisins à celui de l'Abbé, au sujet d'un litige les opposant.

Dans cet acte, sont donnés beaucoup de détails sur les mesures : « que les mesures, boisseaux, setiers. utilisés sur le salin de l'Abbé seraient les mêmes que celles utilisées sur les salins de Peccais ». Il est aussi mentionné que les parties s'engagent à ne pas donner de travail à des ouvriers refusés sur un des deux salins. Ce salin de l'Abbé faisait donc concurrence aux salins royaux, c'est dire les contacts difficiles entre les propriétaires et les religieux.... « En 1313, malgré l'opposition des propriétaires de Peccais, est donnée l'autorisation à l'Abbé d'ouvrir un chenal et d'élever une muraille dans l'étang de l'Abbé ». Ce canal permettra ainsi de puiser plus efficacement dans le bras du Rhône et de profiter pleinement de la variation de niveau des eaux. En 1376, un arrêt du parlement de Paris autorise la construction d'une martellière à l'entrée des eaux de l'étang de l'Abbé, au pont appelé Pont de l'Abbé. Cet endroit est facilement repérable sur le salin d'Aigues-Mortes.

Cependant les difficultés iront bon train avec les seigneurs d'Uzès, au point que ces derniers n'attendront pas la fin du treizième siècle pour inféoder à divers particuliers les salins de Peccais en se réservant pour droit, le septième des récoltes de sel. C'est ce droit de septain que les propriétaires successifs devront payer jusqu'au dix-neuvième siècle, et qui fera couler beaucoup d'encre aux tribunaux, tant cette taxe n'était pas comprise par les propriétaires.